

CALENDRIER

PETANQUE

2022/2023

**GARDER TOUJOURS L'ESPRIT
D'EQUIPE**

Livret imprimé par

AREDEP
REPRO

impression - numérisation - communication *Brive*

www.aredeprepro.com

047 05 55 37 93 65

1 bd Brive - 19100 BRIVE

Reprographie

AREDEP ASSOCIATIONS ELITE REPRO

wfolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT
CORREZE

Un grand merci à eux

L'UFOLEP

L'Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique a été créée en 1928 au sein de la Ligue de l'enseignement, mouvement d'éducation populaire, afin de répondre aux attentes d'une partie de ses adhérents.

1ère fédération sportive multisports affinitaire de France, l'UFOLEP présente une double identité et une double ambition de fédération multisports et de mouvement d'idées dans la société d'aujourd'hui et de demain.

Contact :

UFOLEP 19

4 impasse Pièce St Avid

CS 20123

19004 TULLE CEDEX

06 11 90 61 33 / cd.19@ufolep.org

Ami pétanqueur :

- Tu es titulaire de la seule licence UFOLEP, tu es donc un joueur à simple appartenance (SU).
- Tu es titulaire de la licence UFOLEP et de la licence FFPJP, tu es alors un joueur à double appartenance (DA).

Le type de ta licence traduit l'affiliation de ta Société, de ton Association, qui, elle aussi, peut-être à simple ou à double appartenance.

Au cours de la même saison, tu ne peux participer aux concours organisés qu'au titre d'une seule association.

Tu devras présenter la licence (ou imprimé provisoire) à l'inscription de chaque concours UFOLEP organisé.

Une équipe est classée uniquement UFOLEP si chacun de ses membres est uniquement licencié UFOLEP. Sinon, elle est classée « double appartenance »

Bilan de la saison écoulée

Qualificatif Régional: St Yriex La Perche

Le dimanche 22 Mai

Triplettes SU :

Vainqueurs : Briat Damien, Gauthier Didier,
Goutoule Michel (St Viance)

Finalistes : Parvaud Jean-Baptiste,
Courbier Thierry, Gadaud Lionel (Cosnac)

Doublette mixte :

Vainqueurs : Dumain Lolita, Mathey Rémi
(Juillac)

Qualificatif Départemental :

ASPO

Le Dimanche 29 Mai

Triplettes SU :

Vainqueurs : Soustre Cyril, Laveaux Sébastien,
Audy Laurent (Cosnac)

Finalistes : Ginez Patricia, Ginez Philippe,
Roche Patrick (Dampniat)

Jeunes :

Vainqueurs : Guignard Arthur, Seguy Sacha (Juillac)

Triplette DA :

Vainqueurs : Lagrenee Mayron, Lagrenee Brad,
Lagrenee Sandy (Cosnac)

Finalistes : Capy Julien, Vergne Nicolas,
Verlhac Yoann (ASPO)

Doublettes féminines :

Vainqueurs : Charrieras Annie (Vignols),
Debonne Sophie (St viance)

Finalistes : Delgado Anne,
Berthy-Bounaix Angélique (La Rivière)

Qualificatif Départemental :

La Rivière

Le Dimanche 05 Juin

Vétérans :

Vainqueurs : Thomas Rolland, Croisille Jean-Claude,
Massat Michel (Dampniat)

Finalistes : Buisson Noël, Ginez Serge,
Goncalves Armand (Dampniat)

Doublettes mixtes :

Vainqueurs ; Laval Corinne, Sambat Sébastien
(La Rivière)

Finalistes : Guytard Josianne, Guytard Jean-Pierre
(ASPO)

Championnat Départemental
Tête à tête: ASPO
Le Dimanche 10 Juillet

Masculin Vainqueur : Fogeiro Jérémy (ASPO)
Féminin Vainqueur : Genier Christine (Cosnac)

Championnat Départemental
Doublette : La Rivière
Le Dimanche 17 Juillet

Vainqueur : Blin Lionel Pomarat David (Cosnac)

National St Vaury
Le 23 et 24 Juillet

-
DOUBLETTE MIXTE

Vainqueur : Dumain Lolita, Mathey Rémi
(Juillac)

OSCAR 2022

Vainqueurs S.U : Lionel Gadaud Cosnac

Vainqueurs D.A : Fabien Basset ASPO

Première Féminine : Lamarque Nathalie Cosnac

Premier Jeune : Jérémy Fogueiro ASPO

Nombre de concours organisés :37

CHALLENGE DES CLUBS 2023

Cette année la Commission Départementale récompensera la participation des clubs

Voici la formule qui sera appliquée :

**Nbre de licenciés x Nbre de concours = Y
nbre de participants du club / Y x 100**

Exemple ;

Un club à 50 licenciés sur la saison il y eu 30 concours avec 500 participations du club alors le club a participé à 33%

$$\Rightarrow 50 \times 30 = 1500$$
$$500 / 1500 \times 100 = 33\%$$

National, qualificatif, critères

	1/16	1/8	1/4	1/2	Final.	Vainq.
NATIONAL	4	8	10	15	20	25
CORREZE						
- Doublette						
- Tête à Tête						
Qualificatif		2	4	7	10	12
-Départemental						
-Régional						

INFORMATION IMPORTANTE

Les concours au boulodrome seront comptabilisés pour les quotas si le nombre d'inscrit dépasse 40 équipes. Si moins de 40 équipes ils seront comptabilisés pour les quotas et les Oscars.

Il sera comptabilisé également 1 concours au calendrier annulé dans la semaine pour les quotas dans la saison.

Concours principal, consolante et complémentaire

CONCOURS	1/4	1/2	Final.	Vainq.
PRINCIPAL	2	4	8	10
COMPLEMENTAIRE		3	5	7
CONSOLANTE		2	4	6

En plus chaque joueur aura un bonus de 2 points par concours pour récompenser la participation.

Résultats des concours à envoyer au référent des OSCARS

Eric RIGONDEAU

Tél: 06 15 13 16 55

Mail: eric_rigondeau@yahoo.fr

Adresse: 4 allée des termes

19500 Meyssac

A LIRE ET A RESPECTER

Catégories d'âges :

- Jeunes : né(e)s en 2006 2007 2008 2009 2010 2011
- Vétérans : né(e)s avant septembre 1967 (55ans)

Qualificatifs pour le Championnat de France :

Régional (suivant quotas national annuels)

Départemental (suivant quotas annuels)

(Un joueur qualifié ne peut pas participer aux autres qualificatifs)

ATTENTION: Un joueur licencié FFPJP dans un autre département peut prendre une licence UFOLEP en Corrèze pour participer aux concours ordinaires et aux différents championnats.

- En vétérans et en jeunes le panachage (S.U., D.A.) est autorisé ainsi que le panachage par clubs (de la Corrèze)
- En Triplettes adultes, les joueurs (joueuses) doivent être **du même** club (soit D.A., soit S.U.)
- En doublettes féminines, le panachage (S.U., D.A.) est autorisé, ainsi que le panachage par clubs (de la Corrèze)
- En doublettes mixtes, les deux joueurs doivent être adultes (D.A ou S.U.) et du même club.

Les quotas de concours pour participer au qualificatif départemental sont fixés par la Commission départementale et doivent être respectés (c'est pourquoi les feuilles de rencontres doivent être remplies avec soin et envoyées au responsable de la Commission au plus vite).

Le (la) responsable du graphique est un (une) bénévole qui préférerait sans doute jouer ; **il peut lui arriver de faire une erreur : ne nous fâchons pas** (s'expliquer pour que cette erreur ne se renouvelle pas est plus dans l'esprit UFOLEP).

En cas de météo incertaine, téléphonez au responsable de votre club qui aura été averti en cas d'annulation.

Si vous désirez changer de club en **cours de saison**, une demande de mutation deviendra obligatoire (article 11 du règlement national).

Les nouvelles licences seront autorisées jusqu'au 31 décembre. Toutes licences faites après, ne sera pas dans le listing pour le Challenge des clubs et les Oscars. Si un président accepte un nouveau licencié il sera de sa responsabilité d'informer cette personne de sa non participation pour le Challenge et les Oscars.

Licences : Renouvellement entre le 01 Septembre et le 01 octobre inclus.

Durant cette période, les joueurs, sous réserve de ne pas avoir changé de clubs, peuvent participer aux concours en présentant la licence de la saison dernière. Les participations et points acquis durant cette période ne seront validés qu'à la condition que le renouvellement de la licence soit effectif au 01 octobre.

Les licenciés UFOLEP sont autorisés à jouer avec un joueur non licencié du 01 juin 2023 au 31 aout 2023. La participation et points acquis ne seront pas comptabilisés pour le licencié UFOLEP.

La licence UFOLEP est obligatoire pour participer aux concours (la remettre à l'inscription) avec photo. Si elle est non présentée au graphique il sera demandé une amende de 10€ en plus de l'inscription qui sera reversée à la Caisse des Présidents. (Une tolérance jusqu'au 01 octobre). Si non règlement immédiat de cette amende le joueur ne pourra pas participer.

Les inscriptions des équipes pour les qualificatifs (régional, départemental) et les championnats seront faites par les clubs à la Commission Départementale. Inscription individuelle non acceptée.

Aucune inscription individuelle ne sera prise

Championnat National
UFOLEP à COUËRON 8-9 Juillet 2023

- Qualification -

Triplettes SU - DA - jeunes (nés entre 2006 et 2011)
et doublettes féminines

*Elle aura lieu à St Viance le dimanche 14 mai 2023 à
partir de 9h.*

Pour pouvoir y participer, chaque joueur adulte
D.A./S.U devra avoir disputé 5 concours UFOLEP (dont 4
au moins en Corrèze).

Pour les concours disputés hors département, faire
compléter le justificatif de présence au responsable du
club organisateur (ANNEXE 1)

Les jeunes et les féminines qualifiés devront avoir
disputé 4 concours UFOLEP en Corrèze avant fin Juin.

Les joueurs des triplettes adultes S.U. et D.A doivent être
du même club. Un joueur qualifié au régional ne peut pas
participer à ce qualificatif, de même qu'un joueur qui sait
qu'il ne sera pas disponible les 8 et 9 juillet 2023.

Triplettes Vétérans et Doublettes mixtes

Elle aura lieu à Juillac le dimanche 28 Mai 2023 à partir de 9h. Pour pouvoir y participer, les quotas sont les mêmes que ci-dessus.

Être vétérans, c'est être né avant septembre 1967 (55 ans)

Un (e) joueur (euse) déjà qualifié (e) ne peut participer.

Doublette mixte : Les deux joueurs doivent être adultes et du même club.

ATTENTION : Le régional compte pour les quotas demandés.

**SOLLICITEZ – ENCOURAGEZ
UNE PARTICIPATION FAMILIALE LE PLUS
SOUVENT POSSIBLE.**

Changement de joueur: interdit après le tirage au sort dans tous les concours. Une équipe perdant un joueur peut continuer (sans toutefois, bénéficier des boules du joueur absent).

JEU :

Règles FFJP

Points : Parties en poules : 11 pts

Parties éliminatoires + Finales: 13 pts;

Avantage jeune pour la partie en 13 points : + 2 pts par jeune de – 13ans (Maxi : + 4 pts pour l'équipe)

Jeune de + 13 ans : plus d'avantage

Dans tous les cas, l'une des équipes commence la partie à 0.

- Rôle du chef d'équipe :

Connaître son n° d'équipe et le n° de sa poule Annoncer le résultat de son équipe à la table de contrôle en compagnie du chef de l'équipe adverse.

DISCIPLINE / RECOMMANDATIONS :

Toute infraction au règlement, signalée à la Commission Départementale par le Comité d'Organisation sera passible d'avertissement, d'exclusion temporaire ou définitive.

Récompense :

Récompenser en fonction du nombre de participants et si possible à partir des 1/4 dans chaque concours.

Le Calendrier 2023

LEGENDE :

D : DOUBLETTE T : TRIPLETTE

T à T : TETE ATETE

Fin des inscriptions 14h15

Début des concours 14h30

Lors des concours départementaux, un jury et un arbitre seront désignés avant le concours. Leurs décisions seront sans appel.

Pour tous ces concours, la licence UFOLEP est obligatoire et doit être présentée avec une photo.

RAPPEL UNE AMENDE DE 10€ SERA A REGLER EN PLUS DES ENGAGEMENTS

Les concours au boulodrome sont sur inscription et commencent à 20h limités à 50min

Les clubs qui organisent un concours se gardent le droit de changer en 4 parties si le nombre d'inscription est inférieur à: - 26 équipes en Doublette ou - 16 équipes en Triplette

Si lors de la saison cette règle n'est pas respectée, la commission technique se réunira pour décider d'une sanction.

SEPTEMBRE

Vendredi 9

ST VIANCE - D à 19h en 4 parties

Challenge Gilles Delmond

Samedi 10

JUILLAC – D

Samedi 17

LE PESCHER – D

Samedi 24

COSNAC - D

OCTOBRE

Samedi 1

DAMPNIAT – D

Samedi 8

LE PESCHER – T

Samedi 29

VIGNOLS - D

**B
O
U
L
O
D
R
O
M
E**

NOVEMBRE / DECEMBRE

Vendredi 4
PERPEZAC – T4 Parties

Vendredi 18
COSNAC - T4 Parties

Vendredi 9
ASPO – T 4 Parties

JANVIER

Vendredi 13
DAMPNIAT- T4 Parties

Vendredi 27
ST VIANCE- T4 Parties

FEVRIER

Vendredi 3

COSNAC – T4 Parties

Samedi 11

**CAISSE DES PRESIDENTS - T
LE PESCHER - VIGNOLS - MASSERET**

Vendredi 17

PERPEZAC – T4 Parties

MARS

Samedi 4

DAMPNIAT– D

Samedi 11

LE CARREAU – D (St Germain)

Samedi 18

LE COCHONET 19– T

Samedi 25

JUILLAC - T

CHADELAUD sarl
 Négoce Fruits & Semences
 Noix - Marrons - Prunes - Plants de Pommes de Terre - Bulbes Potagers


**AU CHAPON
 DORE**
 Sophie LAFONT
 PRODUITS REGIONAUX - VOLAILLES
 FOIE GRAS, CONFITS, PÂTES...
 GARE D'AUBAZINE
 19560 SAINT HILAIRE PEYROUX
 Tél. : 05.55.25.70.40
 www.auchapondore.com

Entreprise pereira
 déco Peinture



Vitrification de parquet t.pereira@live.fr
 Placo peinture décoration
 revêtement sol et mur 064875009

Carrefour
 contact
 CHABRIGNAC

Lundi au Samedi : 7h - 20h
 Dimanche : 7h - 13h

20 RUE DU MAYNE LASCHAMPS
 19350 CHABRIGNAC
 TEL : 05 55 25 87 69


**TRAVAUX
 PUBLICS
 et AGRICOLES** 
Sylvain ROLLAND
 Marquex - 19310 PERPEZAC-LE-BLANC
 Tél. 06.76.55.46.84
 SIRET 492 503 263 00013 APRM 4312 BA

COUVERTURE - ZINGUERIE
 Neuf et Restauration
 ARDOISES - TUILES - LAUZES

Henri LAVEAUX


 La Vedrenne Haute - 19360 COSNAC
 Tél. 05 55 23 13 90 - Port. 06 80 03 90 06 - Fax 05 55 23 13 06
 henri.laveaux@wanadoo.fr
 Assurance décennale et responsabilité civile professionnelle. P.M.T.U.L.L.E.



RM SERVICES

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
SANITAIRE

06 64 39 36 93 - USSAC

Pierre MAESTRACCI
La Rousselle
19 700 SAINT CLÉMENT
06 56 27 09 01
06 07 56 16 37

V and B BRIVE
Alexandre MOREAU
tél. 05 55 17 12 49
mob. 06 26 63 79 18
mail brive@vandb.fr
V and B - 7 AVENUE CYPRIEN FAURIE -
BRIVE LA GAILLARDE

SARL MARCOLINE
145 avenue du 11 novembre 1918
Le Bourg 19360 Condat
05 44 31 05 41
Facebook : boulangerie
pâtisserie "Marcoline"
MARCOLINE
Fabrication artisanale

TOTEM
TABAC - PRESSE - LOTO - CARTEAUX - JEUX
SNC LE TOTEM
33 Avenue RIBOT
19100 BRIVE-LA-GAILLARDE
05 55 87 20 28

R.V.A. Assainissement
Particuliers • Entreprises
Collectivités
VIDANGE FOSSES SEPTIQUES • BACS À GRAISSES
DÉBOUCHAGE TOUTES CANALISATIONS
7 jours / 7 Sécurité et Respect de l'Environnement 24h/24
Tél. 06 08 92 75 64 & 06 31 60 53 75
R.N. 89 • 19190 AUBAZINE
E-mail : laurent-vergne@orange.fr
478 106 208 00 15 - 06 44 436 336 728 0014 - NAF 8000P

AVRIL

Samedi 1
ST VIANCE – D

Samedi 8
VIGNOLS – T

Dimanche 9
MASSERET— T

Samedi 15
DAMPNIAT - D MIXTE

Samedi 22
ASPO – D

REGIONAL DATE ET LIEU A DETERMINER

Samedi 29
COSNAC – Trophée Julien Tarif

MAI

Samedi 6
LE PESCHER– T4 Parties Limité à 1h

Dimanche 14
ST VIANCE Qualificatif SU DA DF J

Samedi 20
COSNAC– D MIXTE

Dimanche 28
JUILLAC Qualificatif Vétérans D MIXTE

JUIN

Samedi 3

LE COCHONET 19– T

Samedi 10

PERPEZAC – EQUIPE6 JOUEURS DONT 2 FEMININE
SUR INSCRIPTION

Samedi 10 Dimanche 11

NATIONAL PAR EQUIPES LIEU INDETERMINE

Samedi 17

ST VIANCE – T

Dimanche 18

Préparation Calendrier 10h

LE PESCHER

Dimanche 25

Départemental D

LE PESCHER

JUILLET

Dimanche 2

Départemental TAT
LIEU A DETERMINER

Samedi 8 et Dimanche 9

NATIONAL A COUËRON

AOUT

Dimanche 27

ST VIANCE AG matin

Concours à la mêlée + Oscars après midi

SEPTEMBRE

Samedi 2

LA RIVIERE D Mixte

Vendredi 8

ST VIANCE - D à 19h en 4 parties

Challenge Gilles

Delmond

Samedi 9

JUILLAC - D

Samedi 16

LE PESCHER - D

Samedi 23

COSNAC - D

Samedi 30

DAMPNIAT- D

REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS

Les concours se déroulent en Triplettes, Doublettes ou en Tête à tête (T, D, I)

CATEGORIES :

A : Adulte (nés en 2005 et avant)

J : Jeune (nés entre 2006 et 2011)

V : Vétéran (né avant septembre 1967)

Le joueur simple UFOLEP en début de saison doit le rester toute l'année, sous peine de sanction (interdiction de championnat) la saison suivante.

ÉQUIPE :

Elles sont formées pour toute la durée du concours. Les équipes peuvent être constituées de joueurs du même club ou de clubs différents sauf pour le qualificatif Départemental et les concours qualificatifs pour le Critérium National (où la triplète doit être constituée obligatoirement des joueurs d'une même association).

Remarque : Le panachage est possible entre clubs pour la composition des jeunes, féminines et vétérans pour les Championnats Départementaux, Régionaux et Nationaux.

**CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL
TRIPLETTES
D.A. - S.U. – Doublette Jeunes et Doublettes
Féminines
Qualificatif pour le Championnat National
Dimanche 14 mai à ST VIANCE à 9 H 00**

DEROULEMENT :

- 1 concours adulte strictement UFOLEP (3 joueurs uniquement licenciés UFOLEP)
- 1 concours adulte à double appartenance
- 1 concours doublette féminine
- 1 concours doublette jeune

ENGAGEMENT :

Inscriptions pour le **Mercredi 10 Mai au plus tard** auprès de la Commission Technique : Qualification : *voir page 13.*

Tirage : vendredi 12 Mai.

La présentation de la licence est obligatoire.

Droit : Gratuit et 5 € pour les concours annexes

**QUALIFICATIF VETERANS
DOUBLETES MIXTES :
Dimanche 28 Mai à JUILLAC (9H00)**

Conditions de participation : *voir page 14*

Engagements : Avant le **Mercredi 24 mai** au plus tard
auprès de la Commission

Tirage : **Le Vendredi 26 mai**

La présentation de la licence est obligatoire.

CRITERIUMS DEPARTEMENTAUX

-

Doublettes:

Dimanche 25 Juin au Pescher à 9H 00

Inscriptions avant **le Mercredi 21 Juin**

Tête à Tête :

Femme et Homme : Dimanche 2 Juillet lieu à déterminer
à 9H00

Inscriptions **avant le 28 Juin**

Ces critères n'étant pas qualificatifs pour le National,
leur règlement sera le même que celui des concours de
base.

CRITERIUM REGIONAL

À _____

Triplette S.U (Adultes)

Triplette D.A (Adultes)

Doublette Féminine (Adultes) doublette Jeunes

Triplette Vétérans Doublette mixte

Organisation et inscriptions : Instructions données en temps voulu.

CRITERIUM NATIONAL

**Samedi 8 Juillet et Dimanche 9 Juillet 2023 à
COUËRON**

-
SONT QUALIFIEES (sous réserve, dans l'attente des instructions de la CNS UFOLEP) :

5 triplettes Adultes SU

4 triplettes Adultes DA

2 triplettes Vétérans

1 doublette J

2 doublettes F

3 doublettes mixtes

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Se qualifier à _____, JUILLAC, ST VIANCE.

FORFAIT :

Seul un joueur par triplète qualifiée peut être remplacé sur forfait motivé.

Si deux joueurs sont « forfaits », ou qu'un des joueurs n'a pas son quota de concours, la triplète est éliminée.

Si les forfaits ne sont pas motivés, le ou les joueurs concernés se verront dans l'interdiction de participer aux qualificatifs de l'année suivante

IMPORTANT

***IL EST INTERDIT DE JOUER EN MARCEL,
DEBARDEUR OU TORSE NU,
CHAUSSURE FERMEE OBLIGATOIRE, SHORT
SPORTIF AUTORISE SUR TOUS LES CONCOURS DE
LA SAISON
SI NON RESPECT DE CETTE REGLE LE JOUEUR OU
JOUeuse SERA DANS L'OBLIGATION DE SE
CHANGER OU D'ARRETER DE JOUER***

UFOLEP19

PALMARES INDIVIDUEL

DATES CONCOURS	RESULTATS (PTS)	DATES CONCOURS	RESULTATS (PTS)
TOTAL			
NOMBRE DE CONCOURS			

REPertoire

Des clubs UFOLEP 19

AMICALE BOULISTE MASSERETOISE :

Mail club : amicaleboulistemasseretoise@gmail.com

Alexandre RESSTOU (Président)

Tél : 06 58 41 30 45 Mail : restou.alexandre@orange.fr

Marie Claire SARAZIN (Secrétaire)

Tél : 06 26 78 60 23

Coralie HEVE (Trésorière)

Tél : 06 50 41 86 65 Mail : coralie.heve@gmail.com

AMICALE BOULISTE VIGNOLAISE:

Mail club : amicaleboulitevignolaise@gmail.com

Olivier LATOURNERIE (Président)

Tél : 06 78 83 97 61 Mail : olatournerie@outlook.fr

Richard CHOUZENOUX (Secrétaire)

Tél : 06 37 55 21 78 Mail : fanny.cousty@orange.fr

Marcel LATOURNERIE (Trésorier)

Tél : 06 78 56 91 44

ASPO BRIVE:

Mail club: aspopetangue19@gmail.com

David JEUDY (Président)

Tél : 06 28 78 41 32 Mail : davidquilloux@gmail.com

Elodie HURST (Secrétaire)

Tél : 06 26 53 75 20 Mail : elodie.hurst@sfr.fr

Christophe OBRY (Trésorier)

Tél : 07 86 33 54 64

BOULE DAMPNIACOISE:

Christophe MESJAN (Président)

Tél : 06 77 08 3822 Mail: bridou1984@gmail.com

Sylvain VANNIER (Secrétaire)

Tél : 06 20 13 79 97 Mail : sylvain.sogeca@orange.fr

Serge FADAT (Trésorier)

Tél : 06 17 60 75 60

PETANQUE COSNAC :

Laurent AUDY (Président)

Tél : 06 82 93 96 56 Mail : laurent.audy@orange.fr

Corinne PARVAUD (Secrétaire)

Tél : 06 72 80 38 08 Mail : corinneparvaud@hotmail.fr

Marie Laure THIERS (Trésorière)

Tél : 06 46 84 17 61 Mail : mlthiers@hotmail.fr

LE CARREAU DU PLATEAU:

SOULARUE Daniel (Président)

Tél : 05 55 85 74 31 Mail : daniel.soularue@orange.fr

Cyril MAURIE (Secrétaire)

Tél : 06 42 06 72 19 Mail : cyril.maurie19@gmail.com

SOULARUE Sébastien (Trésorier)

Tél : 06 87 15 57 32 Mail : underom@free.fr

LA PETANQUE RIVERAINE :

Sébastien SAMBAT (*Président*)

Tel : 06 86 56 56 20 Mail : sebastien.sambat@sfr.fr

Corinne LAVAL (*Secrétaire*)

Tel : 06 81 16 47 25

Mailine ABREU (*Trésorière*)

Tel : 06 88 88 93 16 Mail: abreumailine@ gmail. com

PETANQUE JUILLACOISE :

Ludovic GUILLOTIN (*Président*)

Tél : 07 87 35 51 33Mail : l.guillotin@orange.fr

Philippe CADET (*Secrétaire*)

Tél : 06 61 82 25 32Mail : philippe.cadet19@gmail.fr

Jean-Marie CORMIER (*Trésorier*)

Tél : 06 77 40 20 63Mail : corms29@gmail.com

LE COCHONNET 19 MEYSSACOIS :

Séverine TEXIER (Présidente)

Tél : 06 16 98 60 99 Mail : severine.texier@outlook.fr

Cloé PEROLE (Secrétaire)

Mail : cloe.perole19@gmail.com

Josiane TEXIER (Trésorière)

Tél : 06 10 20 17 28 Mail : josianetexier@live.fr

LE PESCHER:

Lionel GADAUD (Président)

Tél : 06 12 89 78 11 Mail : lionel.gadaud@sfr.fr

Delphine GADAUD (Secrétaire)

Tél : 06 25 11 28 56 Mail : lionel.gadaud@sfr.fr

Pierrette NABOULET (Trésorière)

Tél : 06 08 54 18 60 Mail : regis.naboulet@orange.fr

LA PETANQUE PERPEZACOISE

Jérôme VALENTIN (Président)

Tél : 06 15 34 20 88 Mail : valentinjerome@yahoo.fr

Valérie POUGET (secrétaire)

Tél : 06 72 47 40 99 Mail : valerie.pouget@hotmail.fr

Dominique BROUSSOUX (Trésorier)

Tél : 06 21 52 64 09 Mail : dominique-broussoux@orange.fr

PETANQUE ST VIANCE :

Eric RIGONDEAU (Président)

Tél : 06 15 13 16 55 Mail : eric_rigondeau@yahoo.fr

Didier BARTHOMEUF (Secrétaire)

Tél : 06 33 42 68 29 Mail : didier.barthomeuf380@orange.fr

Jérôme CHANCY (Trésorier)

Tél: 06 21 52 17 67 Mail: jeromechancy19@gmail.com

COMMISSION DEPARTEMENTALE PETANQUE UFOLEP 19

Responsable de la Commission :

Elodie HURST

Tél : 06 26 53 75 20

Mail : elodie.hurst@sfr.fr

Co - Responsable de la Commission :

Noël BUISSON

Tél : 06 83 01 86 75

Mail : noel.buisson42@sfr.fr

Secrétaire /Réfèrent OSCAR:

Eric RIGONDEAU

Tél : 06 15 13 16 55

Mail : eric_rigondeau@yahoo.fr

Trésorier :

Bernard PERIER

Tél: 05 55 23 35 43 / 06 79 20 67 68

Mail : berjack.perier@orange.fr

Membres :

Didier GAUTHIER

Tel : 06 08 45 54 10

Mail : gauthier.dlps@orange.fr

Sylvain VANNIER Tél : 06 20 13 79 97

Mail : sylvain.sogeca@orange.fr

L'UFOLEP et la ligue de l'enseignement vous accompagnent...

L'UFOLEP est un des services de la ligue parmi (Affiliation et Assurance, Culturel : théâtre, musique, lecture..., Environnement, *Vacances Pour Tous*, PAO/Duplication, parc matériel scénique, USEP ...). La ligue de l'enseignement propose également de nombreuses formations pour les bénévoles, gratuitement.

LA LICENCE UFOLEP permet :

La pratique de toutes activités sportives proposées par l'Association. La pratique de toute activité culturelle de l'Association (carte LIGUE associée à la licence).

La pratique d'une activité sportive de son choix dans une autre association affiliée, à condition que l'activité n'existe pas dans l'Association de base (par laquelle a été délivrée la licence).

La participation aux manifestations et stages d'initiation, de perfectionnement ou de formation d'éducateurs organisés par le Comité Départemental UFOLEP.

LA LICENCE UFOLEP offre:

Une couverture en responsabilité civile et pour les risques accidents corporels ou matériels à son titulaire dans la pratique de toute activité associative par son assurance : l'APAC.

Des avantages liés à la carte LIGUE présentés dans un passeport départemental joint à votre disposition dans votre association.

Durée de validité :

Du 1er septembre au 31 août de l'année suivante

Avec sur-validation jusqu'au 31 octobre maximum.

ANNEXE 1

ATTESTATION PARTICIPATION CONCOURS HORS DEPARTEMENT.

Je soussigné _____

Président du Club _____

Déclare sur l'honneur que Mr / Mme
_____ a bien participé au
concours de pétanque UFOLEP _____

Le _____

Signature et/ou tampon du club

PARTAGER BIEN PLUS QUE DU SPORT.

Découvrez le calendrier des rencontres UFOLEP
pour la saison 2022/2023, en Corrèze

L'ASSO

La commission Pétanque vous propose plus de trente
dates de rencontres, en doublette, triplète ou tête à tête.

INFO PRATIQUE

LES SPORTS PROPOSENT:

Pétanque, doublette (D), triplète (T) ou tête à tête (TAT)

LIEU DE PRATIQUE ET HORAIRES:

Retrouvez les différents lieux de compétitions et les
horaires dans le calendrier.

NOUS CONTACTER

UFOLEP 19

Délégué Départemental

cd.19@ufolep.org

06 11 90 61 33

Commission Pétanque

Responsable commission

elodie.hurst@sfr.fr

06 26 53 75 20

Livret imprimé par



Un grand merci à eux